Compte-Rendu du Conseil Municipal du Jeudi 22 janvier 2004

<u>Etaient présents</u>: Tous les conseillers municipaux sauf : TRONCIN Christian qui a donné pouvoir à LOUVET Jacques, COMBEL Francis qui a donné pouvoir à FIATTE Dominique Et MICHEL Sylvie qui a donné pouvoir à ANGUENOT Daniel.

ORDRE DU JOUR

Restructuration du Collège

<u>Invités</u>: Mme CORRADO, Architecte du projet et M. BERGEROT du service des Collèges au Conseil Général.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 06/11/03 qui rejetait le projet présenté considérant que la rue des Epicéas était inadaptée aux allers et retours de 15 bus avec arrêts-minute des véhicules légers (rue trop étroite, dénivelé et virage à angle droit). La Commune ne pouvait par ailleurs se prononcer sur une participation financière pour le réaménagement de cette voirie non prévue dans ses projections budgétaires.

Une nouvelle réunion des différents intervenants a eu lieu le 18 décembre dernier; d'autres propositions ont été avancées dont le stationnement des bus rue du Collège et devant le gymnase.

Après exposé du Maire et des deux invités, Mme Corrado et M. Bergerot, le conseil municipal demande que l'arrêt et le stationnement aient lieu exclusivement :

pour les bus : rue du Collège,
pour les véhicules légers : rue des Epicéas.

Destination des Coupes de Bois pour 2004

Sur proposition de l'ONF, le conseil municipal fixe pour 2004 (en complément de la précédente délibération) les destinations suivantes :

Vente aux Adjudications générales :

Coupes Résineuses: En bloc et sur pied Parcelle 21.0

Contrat Temps Libre

Le Conseil Municipal, à la demande du Maire, accepte à l'unanimité le reversement à L'association Le Trèfle de la subvention reçue de la CAF le 17/01/2004 à hauteur de 14 346 € (2ème acompte 2003 – CTL) et s'engage à porter cette somme en dépenses (art. 65738) et recettes (art. 7478) au budget primitif 2004.

Tarifs communaux pour 2004

A la demande du Maire, le conseil municipal vote les tarifs communaux pour 2004 comme suit :

	Pour mémoire	Pour mémoire	Vote		
	2002	2003	2004		
Redevance Assainissement le m3	1	1.15	1.27		
Branchement aux Réseaux	640	654	664		
Déchets industriels	500	CCVA	CCVA		
Location Salle 1er Etage					
PARTICULIERS					
Le week-end pour les roulanais	93	120	120		
Le week-end pour les extérieurs		150	150		
L'après-midi (ou apéritif seuleme	nt) 53	55	55		
Location Vaisselle	24	25	25		
Caution	153	300	300		
ASSOCIATIONS: Location	Gratuit	Gratuit	Gratuit		
Caution	153	153	153		
Location Salle C.C.V.A. /Par an		300	300		
Location Salle à Familles Rurales		734,59	770,74		
Pour Ludothèque (2 fois/mois)					
Location Préfabriqué communal					
Particuliers : Petite salle/soirée	15	30	30		
Grande salle/soirée	30	45	45		
Cours d'accordéon : par an	130	150	150		
	Cimetière				
Concession pour 30 ans de 3 m2	84	100	100		
Caveau pour 30 ans de 3 m2	153	200	200		
Caveau pour 30 ans de 5 m2	259	300	300		
Concession Columbarium – 30 ans	610	610	610		
	Droit de Stationne	ement			
Vente Pizzas – Poulets – Kebab/m	ois 15	16	16		
Commerçants ambulants - 1 passag	e 31	32	32		
Grands manèges	30	31	31		
Petits manèges	15	16	16		
Petits stands	6	7	7		
Atelier de Distillation					
Pour les roulanais – la journée	18	18	18		
Pour les extérieurs – la journée	25	25	25		
Tarifs Divers					
Location Salle Percepteur – par an	200	200	200		
Gardiennage Eglise	290	296	296		
Location Sono	30	30	30		
Caution Sonorisation	300	300	300		
Location 1 table	3	3	3		
Location 1 banc	2	2	2		
Remorque pour gravats/voyage	38	30	30		
Remorque Déchets verts/voyage	16	16	17		

Subventions aux Associations

pour 2004

Le Conseil Municipal arrête les subventions 2004 comme suit :

	2003		2004
	F	Euros	Euros
Amiral Jean de Vienne	1410.31	215.00	215.00

Amis d'Aigremont	1410.31	215.00	215.00		
Anciens Combattants	354.22	54.00	54.00		
A.I.S.C.R.	1410.31	215.00	215.00		
Club de l'Amitié Roulanaise	1410.31	215.00	215.00		
Comité Local d'Animation	1410.31	215.00	215.00		
Donneurs de Sang	800.27	122.00	215.00		
Football-Club d'Aigremont	1410.31	215.00	215.00		
Gars d'Aigremont	1410.31	215.00	215.00		
Parents d'élèves – COMPER	1410.31	215.00	215.00		
Pétanque Roulanaise	800.27	122.00	122.00		
Prévention Routière	301.74	46.00	46.00		
Souvenir Français	354.22	54.00	54.00		
Sports et Loisirs	1410.31	215.00	215.00		
TENNIS Roulans-Pouligney	0	0	215.00		
TALONS-POINTE	0	0	122.00		
Subventions Exceptionnelles					
14 juillet – CLAR	4 998.39	762.00	762.00		
Noël des Enfants – CLAR	7 084.34	1 080.00	1 080.00		
Ecole de Musique – CLAR	16 248.05	2 477.00	2 658.00		
Tournée J.Verne – Jean de	498.53	76.00	76.00		
Vienne					
Achat Matériel – Gars	1502.14	229.00	0		
Aigremont					
Achat Sapins – COMPER	623.16	95.00	95.00		
Piano CLAR	0	0	300.00		
Panneaux CLAR	0	0	206.00		
FC Aigremont (Foot)	02658	0	628.00		
Totaux	46 258.09	7 052.00	8 568.00		

Indemnité des Elus

Sur proposition du Maire, l'assemblée décide à l'unanimité de maintenir pour 2004 les Indemnités des élus telles que fixées en 2003 soit :

- Maire: 33 % de l'indice 820

- Adjoints : 6,60 % de l'indemnité du Maire

<u>Sivos Henri Lamarche</u>

Adoption de nouveaux statuts

Le Maire de ROULANS,

- Vu l'arrêté préfectoral 9624 du 31/12/2002 réduisant les compétences du Sivos Henri Lamarche pour transfert à la communauté de communes,
- Vu le projet syndical de construction d'une structure périscolaire, dont la compétence n'a pas été inscrite dans les statuts initiaux,
 - Vu la délibération du Sivos Henri Lamarche en date du 14/01/2004,

Propose au conseil municipal l'abrogation des actuels statuts du syndicat et leur remplacement par les nouveaux statuts ci-annexés, qui comprennent notamment les modifications suivantes :

Article 4 : compétences

Le syndicat a pour objet :

- en matière scolaire :

investissements nécessaires à la scolarisation des enfants des cycles maternels et primaires, activités facultatives conduites par les équipes pédagogiques des écoles maternelles et primaires (classes découverte, piscine)

- en matière d'activités hors temps scolaires :

investissement et fonctionnement nécessaires à la mise en œuvre des activités extra et périscolaires, restauration dans le cadre des activités ci-dessus

Article 7: contribution des communes

Les contributions des communes seront appelées selon la répartition suivante :

- 50 % au prorata du nombre d'habitants de la commune,
- 50 % au prorata du nombre d'enfants scolarisés à la rentrée de l'année scolaire en cours.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'adoption des nouveaux statuts du Sivos Henri Lamarche tels qu'annexés à la présente délibération.

```
ATESAT
Aide technique fournie par l'Etat
```

Après exposé du Maire, le conseil municipal demande la mise en œuvre de l'assistante technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT).

Il autorise le Maire à signer la convention avec l'Etat, Direction Départementale de L'Equipement pour la mission de base et les missions complémentaires suivantes :

- l'assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière,
- l'assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie,
- la gestion du tableau de classement de la voirie,
- l'étude et la direction des travaux de modernisation de la voirie dont le coût unitaire prévisionnel n'excède pas 30 000 €ht et dont le montant cumulé n'excède pas 90 000 €ht sur l'année.

La rémunération repose sur le principe d'un forfait par habitant, différencié selon la taille et le type de collectivité, avec rémunération distincte pour la mission de base et les Missions complémentaires. Elle est fixée par l'arrêté du 27/12/2002.

```
<u>Espace Culturel 33 ter grande rue</u>
Projet Maîtrise d'œuvre HDL
```

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le projet de réaménagement du bâtiment de l'ex-Brocante, 33 ter grande rue, comprenant :

- création d'une salle de convivialité,
- création de salles d'association,
- création d'une salle multimédia,
- construction d'une extension pour bibliothèque médiathèque,
- Aménagement du parking.

Et après en avoir délibéré :

1. décide de confier la maîtrise d'œuvre de l'opération à:

Habitat et Développement Local du Doubs 12 rue de la Vieille Monnaie 25000 BESANCON

Claude CHARNASSE – Architecte DPLG 74 grande rue – 25000 BESANCON

Pour un montant prévisionnel de travaux de 246000 €ht

Et un montant prévisionnel d'honoraires de maîtrise d'œuvre de <u>29 520 €ht</u> afin d'assurer l'étude et la direction des travaux nécessaires à la réalisation de cette opération.

- 2. autorise le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre et à prendre toutes dispositions nécessaires au bon déroulement de l'opération,
- 3. autorise le Maire à solliciter tous types de subventions auprès des organismes financeurs.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 11/12/2003.

Syndicat pour l'Etude de l'Assainissement de la Vallée du Doubs Transformation des statuts

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de statuts en vue de la transformation du syndicat mixte d'étude en syndicat ayant compétence pour la réalisation et la gestion d'ouvrages de transport et de traitement d'eaux usées.

L'exposé du Maire entendu, l'assemblée, à l'unanimité, donne un avis favorable, à l'adoption des nouveaux statuts présentés.

Projet d'Implantation Relais Bouygues

A la demande du Maire, le conseil municipal donne un accord de principe pour l'implantation d'un 3ème relais téléphonique sur le site de « La Voinière », avec une redevance annuelle sur la même base que les 2 relais déjà installés.

Prochaine Session: Jeudi 19 février 2004

Le Maire, Alain JACQUOT